

Création du GIP Politique linguistique

EXPOSE DES MOTIFS

Préambule

Dans les années 90, de très nombreux acteurs du Pays Basque, institutions, élus et représentants de la société civile, réunis dans une même démarche collective de prospective territoriale, se sont mis d'accord pour définir le patrimoine culturel et linguistique comme un des moteurs importants du développement local.

Dans la continuité de cette réflexion, le Schéma d'aménagement et de développement du Pays basque, document stratégique et opérationnel, formalisait au sein d'un chapitre intitulé « Aménagement linguistique », un certain nombre d'orientations et d'opérations destinées à la promotion et au développement de la langue basque. Au même titre que les autres domaines de l'action publique, la langue basque s'inscrivait ainsi pour la première fois de manière officielle au cœur du projet territorial.

A la signature de la Convention spécifique Pays basque, procédure contractuelle retenue pour mettre en œuvre les opérations du schéma d'aménagement, l'Etat et les collectivités territoriales, en cohérence avec la démarche précédemment engagée, adoptaient sous la dénomination « Politique linguistique », un premier programme concerté d'aide et de soutien à des opérateurs publics ou privés oeuvrant au service du développement de la langue basque.

Dans ce processus de structuration progressive de l'action publique dans le domaine de la langue basque, un nouveau pas était franchi avec la création de la Maîtrise d'Ouvrage Publique pour la politique linguistique, rassemblant depuis le début de l'année 2001 l'Etat, la Région, le Département, le Conseil des élus et le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque.

Les différentes institutions faisaient ainsi le choix de se regrouper et de gérer ensemble ce premier dispositif au service de la politique linguistique.

Tout au long de cette période, de nombreux organismes, souvent associatifs, travaillant dans le domaine de l'action linguistique, ont largement accompagné et stimulé ces différentes évolutions.

Ils ont multiplié leurs actions dans de nombreux secteurs : activités périscolaires, apprentissage du basque aux adultes, travaux de recherche sur la langue, médias, édition, utilisation du basque dans la vie sociale, production de matériel pédagogique ...

De nombreux supports existent désormais grâce à des engagements déjà anciens, que les pouvoirs publics souhaitent mieux accompagner.

Au cours de cette même décennie, les élèves des classes maternelles et primaires bénéficiant d'un enseignement en basque au sein des écoles publiques, de l'enseignement catholique ou des ikastolas, ont vu leurs effectifs doubler et représentent aujourd'hui plus du 1/5^{ème} de la population scolaire concernée. La demande sociale des familles s'exprime régulièrement en faveur du développement de cet apprentissage du basque à l'école.

Pour autant, ces efforts et cette mobilisation croissante n'ont pas permis d'enrayer de manière significative le déclin de la langue: le nombre de locuteurs décroît rapidement, la transmission au sein de la structure familiale ne fonctionne plus et la pratique est en recul dans toutes les zones géographiques du Pays basque.

Heureusement ce processus de disparition progressive de la langue basque, ne paraît pas irréversible.

En effet plusieurs éléments permettent d'espérer qu'un effort vigoureux mené dans les quinze ans qui viennent, pourra éviter à la langue basque un déclin irrémédiable.

En attestent déjà :

- le retournement, révélé par la dernière enquête sociolinguistique, de certains indicateurs,
- le savoir faire et le dynamisme des acteurs travaillant dans l'action linguistique,
- le nombre de locuteurs pas encore trop marginal,
- le nombre croissant de familles ayant choisi et souhaitant choisir pour leurs enfants, l'apprentissage du basque à l'école,
- le souhait largement partagé des élus et de la population de ne pas voir disparaître la langue basque,
- l'émergence récente d'une politique linguistique.

Cet effort devra davantage encore s'appuyer sur les multiples initiatives des promoteurs de la langue et de la culture basques.

Il conviendra de convaincre d'autres secteurs de la société civile du Pays Basque de l'intérêt de partager cette ambition.

Il reviendra aux pouvoirs publics de l'orienter et de la pérenniser. C'est dans cette perspective que s'inscrit la création du Groupement d'Intérêt Public.

Afin de faire face à l'enjeu, les communes du Pays basque, regroupées au sein d'un syndicat, les élus du Pays basque représentés par le Conseil des élus, le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Etat, agissant dans une démarche interministérielle associant les Ministères de l'Intérieur, de la Culture et de l'Education nationale, décident de créer un organisme de droit public chargé d'élaborer, de définir et de mettre en œuvre une politique linguistique pour la langue basque.

Le GIP exercera la maîtrise d'ouvrage de la politique linguistique et s'appuiera pour chacun des domaines traités sur les organismes publics et privés à même d'assurer la mise en œuvre des opérations retenues.

1) Les activités du GIP

A) Poursuite des activités déjà initiées dans le cadre du volet linguistique de la CSPB

➤ Il s'agit des activités déjà subventionnées par la MOP (formation des adultes, médias associatifs, activités périscolaires, travaux de recherche) qui pourront s'élargir, sur décision du Conseil d'Administration à des domaines non traités à ce jour comme l'édition en langue basque.

➤ Dans ce cadre, le GIP assurera le suivi des opérations financées :

- élaboration de conventions avec les opérateurs maîtres d'œuvres
- gestion financière de ces conventions
- suivi du déroulement des activités conventionnées
- partenariat avec les opérateurs concernés : Participation aux Conseils d'administrations, Assemblées Générales, réunions techniques...

B) Activités relevant d'un partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale

Un dispositif de concertation sera mis en place avec le GIP dans des domaines relevant de la compétence du Ministère de l'Education nationale comme l'approche pluriannuelle du développement de l'enseignement du basque et en basque dans les trois filières ou le recrutement et la formation des futurs enseignants.

➤ D'autres actions organisées en partenariat avec les autorités académiques et rectorales, porteront, à l'image des opérations déjà menées dans le cadre de la CSPB, sur la sensibilisation à l'apprentissage du basque à l'école, l'édition de matériels pédagogiques, ou l'élaboration d'outils de mesure de la demande sociale.

C) Activités nouvelles en faveur de l'utilisation de la langue basque

➤ Il s'agit d'activités ne nécessitant pas forcément une mise à disposition de moyens financiers, mais une capacité d'animation et d'initiative menée par l'équipe salariée du GIP travaillant dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration.

➤ Dans ce cadre, le GIP initiera, des démarches de sensibilisation, et des animations auprès d'acteurs privés ou publics, pour la promotion de l'usage de la langue basque :

- a. Actions ciblées sur tel ou tel secteur d'activité en lien avec les professionnels concernés
- b. Aide aux organismes chargés de la mise en place de plan de formation pour les salariés du secteur privé ou public
- c. Campagnes de promotion et de sensibilisation
- d. Incitation auprès des médias publics ou privés
- e. Etudes préalables à la création d'outils ou de services : traduction, formation...

.....

D) Activités permanentes du GIP

- a. Fonctions d'observation et de suivi:-
 - ⇒ des indicateurs quantitatifs mesurant la mise en œuvre de la politique linguistique en faveur de la langue basque : effectifs dans les filières d'enseignement du basque et en basque, budgets des opérateurs linguistiques, nombre de salariés relevant de l'action linguistique, temps d'utilisation de la langue dans les médias audiovisuels.....
 - ⇒ des pratiques de la langue (enquêtes sociolinguistiques), ou du désir de langue (sondages).
- b. Relations avec les opérateurs publics ou privés d'autres régions françaises ou européennes où se pratique une langue régionale.
- c. Relations avec les opérateurs publics ou privés de la Communauté Autonome d'Euskadi et de la Communauté forale de Navarre dans la continuité du partenariat MOP- CAE initié en 2003 pouvant évoluer vers des procédures de contractualisation entre le GIP et le vice-ministère de la politique linguistique du Gouvernement basque).
- d. Fonction d'évaluation quantitative et qualitative des politiques menées en faveur du développement de la langue basque.

2) Le budget du GIP

⇒ Alimenté par les contributions annuelles de :

- Etat (MEN, DRAC, FNADT) (30%)
- Région (30%)
- Département (30%)
- Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque (9%)
- Conseil des élus du Pays basque (1%)

⇒ Deux grandes catégories de dépenses :

☞ aides affectées aux opérateurs dans le cadre de conventions
(cf activités décrites en 1-A)

☞ Dépenses de fonctionnement liées aux activités développées par le GIP
(cf activités décrites en 1-B, 1-C, 1-D)

- Coûts de fonctionnement de l'équipe permanente
- Diverses dépenses : communication, prestations...

3) L'équipe permanente du GIP

⇒ Elle sera formée par mise à disposition ou détachement de personnels issus des institutions membres du GIP, ou bien par recrutement direct.

⇒ Elle sera configurée en fonction du budget retenu : 4 ou 5 personnes au démarrage dont une avec un statut de responsable

Les compétences à mobiliser au sein de l'équipe seront :

- Connaissances administrative et financière de type fonction publique territoriale
- Connaissances fines du système scolaire et de l'organisation de l'enseignement
- Connaissances des acteurs de l'action linguistique en Pays Basque
- Aptitudes à animer et à organiser des réflexions collectives
- Connaissances du fonctionnement des associations loi 1901
- Maîtrise écrite et orale de la langue basque
- Expertise en matière de mobilisation des ressources, analyse des données et communication

4) Le comité consultatif du GIP : « le conseil de la langue »

Afin d'être aidé dans l'exercice de ses missions, de s'appuyer sur le savoir-faire et l'expérience acquise par de nombreux opérateurs travaillant dans le domaine de l'action linguistique, et d'inscrire l'élaboration de la Politique Linguistique dans une démarche participative ouverte aux opérateurs non institutionnels, le GIP souhaite installer et animer un organe consultatif associant opérateurs et experts de l'action linguistique, selon les modalités suivantes :

● Composition :

- l'Académie de la langue basque « Euskaltzaindia »
- les opérateurs publics de l'action linguistique : Université, Unité Mixte de Recherche « Iker », CRDP, IUFM, EPLE et GRETA
- les opérateurs associatifs de l'action linguistique : Uda leku, Bertsolarien lagunak, AEK, Angeluko ikasleak, Euskal irriatiak, Euskal konfederazioa, Ikas ...
- les acteurs et partenaires de l'enseignement du basque et en basque
 - DDEC, Seaska
 - Les associations de parents d'élèves : Ikas bi, Biga bai, FCPE, PEEP, Euskal haziak, APEL
 - Les syndicats d'enseignants du public et du privé
- les experts : universitaires, chercheurs, sociolinguistes désignés es qualité et en fonction des activités développées par le GIP.

● Fonctions :

- production d'avis sur les activités menées ou à mener par le GIP
- formulation de propositions et de préconisations en matière de politique linguistique
- participation à l'élaboration d'outils stratégiques (Ex : plan euskara 2015)

● Organisation :

- ➔ Réunions en assemblée plénière ou en groupes de travail selon un calendrier et un programme d'activités élaborés en concertation entre le GIP et les membres du comité
- ➔ Débats présidés par le Président du GIP ou son représentant et secrétariat assuré par l'équipe permanente du GIP.
- ➔ Transmission suivie et régulière des productions du comité consultatif auprès du Conseil d'administration du GIP pour examen et suite à y donner.